



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 125 – AOUT 2021
Recueil publié le 10 août 2021

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 125 – AOUT 2021
Recueil publié le 10 août 2021

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET
DES AFFAIRES JURIDIQUES (DRCTAJ)**

Arrêté N° 21-DRCTAJ/2-491 portant mandat de représentation pour présider la commission départementale d'aménagement commercial et la commission départementale d'aménagement cinématographique (modificatif)



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Vendée

Direction des relations avec les collectivités
territoriales et des affaires juridiques
bureau du contentieux interministériel

Arrêté N° 21-DRCTAJ/2-491
portant mandat de représentation pour présider
la commission départementale d'aménagement commercial et
la commission départementale d'aménagement cinématographique (modificatif)

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de commerce et notamment ses articles L 751-2 et R 751-3,

Vu le code du cinéma et de l'image animée et notamment son article R 212-6-2,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du Président de la République du 12 juillet 2017 portant nomination **de Monsieur Benoît BROCART en qualité de préfet de la Vendée,**

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 4 avril 2018 portant nomination et détachement **de Monsieur Cyrille GARDAN, dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques de la préfecture de la Vendée,**

Vu le décret du président de la République du 18 février 2020 portant nomination **de Madame Carine ROUSSEL en qualité de directrice de cabinet du préfet de la Vendée,**

Vu le décret du Président de la République du 23 avril 2020 portant nomination **de Monsieur Grégory LECRU, en qualité de sous-préfet de Fontenay-le-Comte,**

Vu le décret du Président de la République du 30 septembre 2020 portant nomination **de Monsieur Johann MOUGENOT, sous-préfet hors classe, sous-préfet des Sables d'Olonne, à compter du 14 octobre 2020,**

Vu le décret du Président de la République du 15 décembre 2020 nommant **Madame Anne TAGAND, inspectrice de l'administration de 1ère classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Vendée à compter du 1^{er} janvier 2021,**

Vu l'arrêté n° 18-DRCTAJ/1-42 du 29 janvier 2018 portant renouvellement de la commission départementale d'aménagement commercial de la Vendée, modifié par les arrêtés n°18-DRCTAJ/1-70 du 13 février 2018 et n° 19-DRCTAJ/1-468 du 18 septembre 2019,

Vu l'arrêté n° 16-DRCTAJ/1-440 du 19 août 2016 portant constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique de la Vendée,

Vu l'arrêté préfectoral n°20-DRHML-73 du 14 septembre 2020 portant organisation interne et fonctionnement des services de la préfecture,

Arrête

Article 1 : Délégation est donnée, pour présider la commission départementale d'aménagement commercial de la Vendée, aux représentants de l'Etat désignés ci-après :

- Madame Anne TAGAND, secrétaire générale de la préfecture,
- Monsieur Johann MOUGENOT, sous-préfet des Sables d'Olonne,
- Monsieur Grégory LECRU, sous-préfet de Fontenay-Le-Comte,
- Madame Carine ROUSSEL, sous-préfète, directrice de Cabinet,
- Monsieur Cyrille GARDAN, directeur des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques,
- Monsieur Benoît BONTEMPS, chef du pôle de l'environnement.

Article 2 : Délégation est donnée, pour présider la commission départementale d'aménagement cinématographique de la Vendée, aux représentants de l'Etat désignés ci-après :

- Madame Anne TAGAND, secrétaire générale de la préfecture,
- Monsieur Johann MOUGENOT, sous-préfet des Sables d'Olonne,
- Monsieur Grégory LECRU, sous-préfet de Fontenay-Le-Comte,
- Madame Carine ROUSSEL, sous-préfète, directrice de Cabinet,

Article 3 : L'arrêté n° 20-DRCTAJ/2-627 du 2 octobre 2020 est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur après publication.

Article 5 : Les représentants de l'État désignés ci-avant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée consultable à l'adresse <http://www.vendee.gouv.fr>

Fait à La Roche-sur-Yon, le 9 août 2021

Le préfet

Benoît BROCARD

arrêté n° 21-DRCTAJ/2-491 portant mandat de représentation pour présider
la commission départementale d'aménagement commercial et
la commission départementale d'aménagement cinématographique